

Compte-rendu de séance du Conseil municipal du mercredi 24 octobre 2012

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique, **mercredi 24 octobre 2012 à 21h** sous la présidence du Maire.

Présents :

M. JANTEL, Maire.
Mme SISTERNES, 1^{er} Adjoint.
M. GIRAUD, 2^{ème} Adjoint
M. MAZZAGGIO, 4^{ème} adjoint

Mmes BOUCHER et DE HARO (21h10)
MM. AUBERTIN, MORENO, PEREZ et ROUSSILLON.

Absents excusés :

MM. AYLING (Procuration à Mme SISTERNES), LOPEZ (Procuration à M. JANTEL) et ROLLAND.

Secrétaire de séance : Mme SISTERNES

Rédacteurs : Mme SISTERNES et M. JANTEL

Début de séance : 21h 06

Approbation du précédent compte-rendu

Le compte-rendu du précédent Conseil municipal a été approuvé à l'unanimité des présents à ce conseil par vote à main levée.

Ordre du jour

➤ **Délibérations**

- Gestion du Personnel

- Dans un premier temps, M. le Maire rappelle la décision, par délibération du Conseil municipal, de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation concernant le risque « Prévoyance » que le Centre De Gestion (CDG 34) a engagée selon les conditions citées dans le compte-rendu du Conseil municipal du 16 mai 2012.

Un appel d'offres a été lancé et la « Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales » (SMACL) a été retenue.

Une représentante de cette société est venue en Mairie expliciter aux employés municipaux les diverses prestations qu'elle peut leur proposer concernant la « Prévoyance ». Ceux-ci ont libre choix d'y adhérer ou pas.

Pour les élus, il s'agit de délibérer sur l'éventualité d'une prise en charge totale ou partielle par la Commune de cette prestation. Différents critères d'appréciation ont été analysés.

Pour conclure, M. le Maire propose de participer à hauteur de la différence entre le contrat actuel et celui nouvellement proposé. Cela correspondrait à la somme totale de 1500€ environ par an.

Renseignements complémentaires pris, le Conseil accepte la proposition de celui-ci à l'unanimité des présents et représentés.

- M. le Maire rappelle la réunion du Conseil municipal en séance de travail au cours de laquelle le cas d'une employée ne rentrant pas dans le cadre de la loi du 1^{er} mars 2012 (Voir Conseil municipal du 19 septembre 2012) a été débattu. Comme demandé, des renseignements supplémentaires ont été pris auprès de professionnels habilités pour confirmation de cette situation.

Mme SISTERNES, responsable du personnel, scolaire et périscolaire, a fait état du travail effectué par cette personne jusqu'à ce jour et de l'importance de son poste au sein du « scolaire et périscolaire » qui ne peut être que pérenne (Garderie matin, midi et soir, restaurant scolaire, remplacement éventuel du Personnel délégué au scolaire en cas d'absence de celui-ci et travail administratif se rattachant au service de restauration).

M. le Maire rajoute que des besoins en personnel sont également nécessaires pour le remplacement à l'Agence Postale Communale (A.P.C) (en particulier le vendredi et samedi où aucune employée n'est disponible).

Ne pouvant accéder à un contrat à durée indéterminée qu'en septembre 2013, M. le Maire propose au Conseil de la stagiariser avec un contrat de 30h pour un travail polyvalent bien défini et accepté.

Après des débats soutenus, le Conseil accepte la stagiarisation de cette employée à la majorité des Présents et représentés par 7 voix « Pour », 3 voix « contre » et 2 abstentions.

- Projet « Parc zoologique »

Monsieur le Maire rappelle les deux réunions de travail qui se sont déroulées en présence de Monsieur Damien LERASLE, porteur d'un projet de création d'un parc zoologique proposé à Tourbes.

Il consiste à créer sur une vingtaine d'hectares environ un parc destiné à accueillir des animaux (mammifères) et des oiseaux des cinq continents dans un contexte de présentation parfaitement intégré au milieu naturel (haute valeur environnementale).

Un muséographe ainsi qu'un volet scientifique sont intégrés également dans ce concept avec d'une part une éclosérie et une nurserie pour oiseaux en voie de disparition et d'autre part, un programme de réintroduction dans leur milieu naturel.

Des animations sont prévues (démonstration en vol de rapaces, visites pédagogiques...) ainsi que des espaces pique-nique à l'attention des visiteurs...etc.

Il relate ensuite l'historique de ce projet, initialement prévu sur la commune de BESSAN, et notamment le fait que l'implantation de ce parc coïncidait avec l'identification et la réservation d'un fuseau d'études concernant le passage de la ligne LGV.

Face à cette nouvelle déconcertante, Monsieur LERASLE n'a pas souhaité poursuivre sur cette voie sachant que beaucoup de temps et de moyens financiers seraient déjà perdus d'avance.

Il précisa au passage que les Elus de BESSAN avaient accordé leur totale confiance à ce projet.

Suite à cette situation et après avoir recensé pas moins d'une cinquantaine de propositions nouvelles d'implantation, le site de Tourbes a été retenu par le porteur de projet pour plusieurs raisons :

- 1- Espace naturellement boisé avec une topographie très intéressante,
- 2- proximité des réseaux (eau potable, électricité, eaux brutes...)
- 3- et réseau viaire remarquable desservant le futur projet dans les meilleures conditions (échangeur de Pézenas Sud, échangeur de Montblanc, Route départementale de Bessan à Vailhan, celle de Capestang à Pézenas, puis le chemin communal N°8).

Monsieur le Maire précise par ailleurs que ce projet est très positif à plusieurs titres :

- 1- La maîtrise foncière de ces espaces deviendrait et resterait communale,
- 2- il permettrait de protéger et de mettre en valeur un site boisé qui est livré à lui-même depuis des années avec un risque incendie très important,
- 3- il permettrait de créer à terme (aboutissement du projet sur 25 Ha) 50 emplois locaux et d'autres indirects,
- 4- il susciterait un accroissement d'activité des commerces locaux,
- 5- il serait un excellent vecteur pédagogique tourné vers les écoles, les associations...etc,

- 6- il constituerait un projet touristique communal, intercommunal et départemental majeur
- 7- et enfin, il apporterait une notoriété nationale et européenne à notre Commune.

La discussion s'est alors engagée, certains élus désirant avoir plus de renseignements sur le caractère officiel du partenariat évoqué et sur la crédibilité du porteur de projet. D'autres se sont interrogés sur la pertinence de créer sur ces espaces un tel projet qui, à leurs yeux, est plutôt dévalorisant de part la présence d'une clôture périphérique, d'une circulation qui se densifiera et d'un accès à ce site qui ne serait plus libre.

Pour conclure, M. le Maire proposa de revenir sur ce sujet avec une nouvelle et dernière présentation par M. LERASLE avec si possible la présence des partenaires.

- Choix des entreprises concernant le projet de réhabilitation du Cœur de village

Concernant le projet de réhabilitation du Cœur de Village, la commission d'Appel d'offres s'est réunie en présence du Bureau d'études « B.E.T.U », maître d'œuvre en charge du projet, afin d'analyser et choisir les différentes entreprises qui seront en charge des 5 lots désignés ci-dessous parmi les candidatures reçues.

Au terme de l'analyse multicritère règlementaire, les entreprises suivantes ont été retenues :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT HT	MONTANT TTC
Lot n°1 Terrassements-Voirie- Génie civil- Réseaux humides	TPSM	413.013,00€	493.963,55€
Lot n°2 Revêtements béton	Sols Méditerranée	72.639,00€	86.876,24€
Lot n°3 Eclairage Public	Allez et Cie	15.095,00€	18.053,62€
Lot n°4 Mobilier urbain	SOBAT	45.801,00€	54.778,00€
Lot n°5 Espaces verts	Aucune offre reçue, lot infructueux		

Explications données, M. le Maire demande au Conseil de valider le choix de la commission.
Celui-ci accepte ce choix à l'unanimité des présents et représentés.

- Lancement de l'enquête publique pour la déclaration du projet du Chemin de Castelnaud

Après examens, le dossier de la déclaration de Projet de la zone du chemin de Castelnaud a reçu un avis favorable de la commission technique du SCoT puis du bureau des élus du SCoT et enfin de la Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles (C.D.C.E.A).

Il s'agit maintenant de lancer une enquête publique. M. Francis GARGUILO, commissaire enquêteur, a été nommé par le tribunal administratif de Montpellier pour être en charge du déroulement de cette procédure. Avant d'aller plus loin dans la démarche, il est obligatoire que le Conseil délibère pour autoriser M. le Maire à lancer cette enquête publique et à effectuer toutes les démarches nécessaires pour cela.

Sans hésitations, le Conseil autorise M. le Maire à l'unanimité des Présents et Représentés à lancer cette enquête et à effectuer toutes les démarches nécessaires pour cela.

- Carte cadeau

Comme chaque année, M. le Maire propose aux Elus d'attribuer des étrennes de fin d'année à tous les employés, titulaires et non titulaires, sous forme de « carte-cadeaux » d'un montant de 200€ par agent dans une grande surface.

Le Conseil accepte cette proposition à l'unanimité des présents et représentés.

➤ Questions diverses.

- Interventions de M. le Maire

- Il informe le Conseil de la visite de M. Nicolas de Maistre, Sous-préfet de Béziers, le lundi 12 novembre 2012 de 10h à 15h. Il demande aux élus disponibles d'être présents pour le recevoir.
- La Communauté des Communes du Pays de THONGUE (CCPT) a mis au point des panneaux d'information, réalisés par « Alliance Consultant », concernant les boucles de découvertes tracées sur les différents territoires communaux. Ceux-ci doivent être fixés au départ des boucles.
Il précise que notre Commune en possédant déjà un installé sur la place de l'église, celui de TOURBES sera placé sur l'Esplanade.
- Il rend compte aux élus de la fin des travaux de la nouvelle Poste. Son ouverture est prévue après le transfert et l'installation du matériel dans les nouveaux locaux par les services compétents habilités en présence du Directeur de la Sécurité de la Poste. Cela sera mis en place le lundi 5 novembre 2012 pour une ouverture le lendemain mardi 6 novembre 2012.
Son inauguration pourrait se dérouler éventuellement le jour de la visite de M. le Sous-préfet.
- Il signale au Conseil que les palmiers devant la Mairie sont en train de mourir, détruits par des insectes ravageurs. Il demande donc aux élus leur avis sur un éventuel arrachage de ces arbres.
Après discussions, le Conseil demande que soit effectué un diagnostic précis de leur état et de gérer en conséquence. Leur remplacement éventuel par des oliviers a été suggéré par M. MORENO et obtenu un avis favorable.
- En partenariat avec l'ADEME, le Département de l'Hérault et le Conseil régional Languedoc Roussillon, « Hérault Energies » accompagne les communes et groupements de communes membres du Syndicat dans la définition et la mise en œuvre d'une politique énergétique cohérente sur son territoire. Il intervient auprès de chaque collectivité dans une optique systématique de réduction des consommations d'énergie et de développement des énergies renouvelables : C'est la compétence «**Conseil en Energie Partagé**» (CEP).
Pour transférer cette compétence au Syndicat, il est nécessaire de signer une convention ayant pour objet de définir les modalités administratives, techniques et financières.
Une participation financière annuelle de la Commune sera demandée. Le montant sera calculé chaque année sur la base de la population totale publiée par l'INSEE au 1^{er} janvier de l'année de facturation appliquée au montant approuvé par le Syndicat pour l'année en cours.
Celle de 2012 est de 416,75€ TTC.
Il demande aux élus l'autorisation de signer cette convention avec « Hérault Energies ». Ceux-ci accepte à l'unanimité des Présents et représentés.

Pour terminer, M. le Maire donne lecture aux élus de différents courriers reçus en Mairie.

- Lettre de M. le Député Sébastien DENAJA concernant la diffusion des coordonnées de sa permanence parlementaire.
- Courrier du « SICTOM » dont l'objet est le rappel des conditions de dotation et d'utilisation des conteneurs bleus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à **23h10**